La pédocriminalité au sein de l'Église catholique en Suisse

En septembre 2023, une étude de l'Université de Zurich a révélé plus de 1 000 cas d'abus sexuels dans l'Église catholique suisse depuis les années 1950, en grande majorité sur des mineurs. Cet article présente ses résultats, les mécanismes de dissimulation qu'elle met au jour et les mesures prises depuis.

L'étude pilote de l'Université de Zurich



Commandée en 2022 par la Conférence des évêques suisses, la Conférence centrale catholique romaine (RKZ) et l'union des ordres religieux (KOVOS), l'étude a été menée par le département d'histoire de l'Université de Zurich et publiée le 12 septembre 2023. À partir des archives de l'Église, les chercheurs ont recensé 1 002 situations d'abus depuis le milieu du XXe siècle, commises par 510 auteurs, presque uniquement des hommes, sur au moins 921 victimes. 74 % des abus concernaient des mineurs. Les victimes étaient à 56 % des garçons et à 39 % des filles. Les historiens considèrent ces chiffres comme la partie émergée de l'iceberg, car seule une petite part des cas a été signalée et consignée.

Où et comment les abus ont eu lieu

La grande majorité des abus ont eu lieu dans le cadre de la pastorale : confessions, entretiens, service d'autel, catéchisme. Environ 30 % se sont produits dans des foyers, écoles et internats catholiques. Pendant longtemps, le droit de l'Église a été peu appliqué et les sanctions étaient légères ou inexistantes. Les prêtres accusés étaient souvent déplacés, parfois à l'étranger, pour éviter des poursuites. Les chercheurs ont aussi prouvé que des documents avaient été détruits dans deux diocèses.

Après l'étude : nouveaux témoignages et nouvelles mesures

La publication a libéré la parole : en mars 2024, plus de 160 nouvelles victimes s'étaient manifestées, dont 92 auprès du seul diocèse de Bâle. En mai 2024, l'Église a annoncé la prolongation de l'étude de 2024 à 2026, financée à hauteur de 1,5 million de francs, avec des résultats attendus en 2027. Elle a aussi engagé des mesures : centres de signalement indépendants, examens psychologiques des futurs prêtres à partir de 2025, professionnalisation des dossiers du personnel, interdiction de déplacer des auteurs d'abus, engagement à ne plus détruire de documents, et projet de tribunal pénal ecclésiastique national.

Discussion :

Ce qui frappe, c'est la ressemblance avec ce que la commission Sauvé (CIASE) a mis au jour en France en 2021 : des abus commis dans la confiance de la relation religieuse, et une institution qui a d'abord protégé sa réputation en déplaçant les auteurs plutôt que de les signaler.

Le point positif, c'est que l'étude a été confiée à des historiens indépendants, avec accès aux archives, et qu'elle se poursuit. Mais plusieurs mesures restaient encore au stade de projet en 2024 : il faudra juger sur les actes, notamment sur l'indépendance réelle des centres de signalement.

Bibliographie

- Université de Zurich (UZH News), « Sexual Abuse », communiqué du 12 septembre 2023
- Blick, « Nouvelle étude : plus de 1000 abus sexuels au sein de l'Église catholique en Suisse », septembre 2023
- Conférence des évêques suisses, RKZ et KOVOS, communiqué sur le traitement des abus, 27 mai 2024
- Swissinfo / Keystone-ATS, plus de 160 nouvelles victimes présumées (relayé par BishopAccountability.org), 6 mars 2024